

MEMBRE(S) DE L'EXPLOITATION INDIVIDUELLE OU SOCIÉTAIRE (SUITE)

	Membre 1	Membre 2	Membre 3	Membre 4
Un enfant est-il déjà exploitant ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Est-il aide familial sur l'exploitation ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Situation professionnelle de l'exploitant individuel (membre 1) et/ou de chaque membre associé (membres 1 à 4)				
Capacité professionnelle agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
En dehors de votre statut d'exploitant agricole avez-vous une activité rémunérée ? Si oui, laquelle ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous gérant de la société qui dépose la demande ?	PDG <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	DG <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	DG <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Êtes - vous associé exploitant de la société qui dépose la demande ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous associé d'une ou plusieurs autres sociétés ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Êtes - vous exploitant à titre individuel par ailleurs ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CIRCONSTANCES DE LA DEMANDE

Veillez préciser les circonstances de la présente demande en cochant l'une des cases suivantes :

- Il s'agit d'une demande spontanée.
- La demande fait suite à la publicité administrative relative au dossier n° _____, enregistré le ___/___/___
- Il s'agit d'une demande en concurrence avec le dossier déjà déposé :
 - par : _____
 - sur les surfaces libérées par : _____

NATURE DE L'OPÉRATION ET IDENTIFICATION DES ANNEXES À COMPLÉTER ET JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Veillez préciser la nature de l'opération, objet de la présente demande, en cochant la ou les cases correspondantes :

Opération de type I : Installation

- Installation à titre individuel ; Première installation dans une société sans apport de surface; Constitution d'une société

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2.

Opération de type II : Agrandissement, réunion d'exploitations agricoles ou participation à une autre exploitation

- Il s'agit d'un agrandissement de votre exploitation individuelle ou de votre société.
- Vous réunissez deux exploitations dans une nouvelle société.
- Vous voulez participer à une autre exploitation que celle que vous exploitez individuellement ou en société.
- Mise à disposition au bénéfice d'une société.

Si vous avez coché l'une de ces quatre cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1, 2 et 3.

Opération de type III : Création, reprise ou extension d'atelier hors-sol

- Création d'un atelier hors-sol Reprise d'un atelier hors-sol Extension d'un atelier hors-sol

Si vous avez coché l'une de ces trois cases, en complément au présent formulaire, veuillez renseigner et joindre à votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter les annexes 1 et 3.

Objet : Partage et optimisation des parcelles de Richebourg**Introduction**

Quatre exploitations familiales viticoles, le Domaine AF GROS (Nous), le Domaine Gros Frère et Soeur, le Domaine Michel Gros et le Domaine Anne GROS, ont profité du fait qu'une donation de la part de leur grande tante Colette GROS intervienne. Cette donation consiste en une demi-ouvrée de Richebourg, répartie entre les quatre domaines au niveau de l'exploitation.

Pour le Domaine AF GROS, la prise a bail concerne les 4 morceaux de vigne attribués aux 4 enfants (dont 3 mineurs) des actuels membres de l'exploitation (Caroline, Rosalie et Mathias PARENT) pour un total de 0.0049Ha, soit 0.49 ares.

Objectifs

L'objectif principal de cette donation est de permettre à chaque domaine d'optimiser son exploitation en regroupant les parcelles. En effet, la situation initiale comportait des parcelles morcelées, ce qui compliquait la gestion et le travail de la vigne puisque tout le monde n'a pas les mêmes méthodes de culture.

Mise en œuvre

- **Répartition des parcelles** : La demi-ouvrée de Richebourg a été divisée entre chaque domaine par l'exploitation.
- **Échanges de parcelles** : Afin de maximiser l'efficacité de chaque exploitation, les domaines ont procédé à des échanges de parcelles. Ces échanges ont permis de regrouper les parcelles de chaque domaine, créant ainsi des blocs indépendants.

Conclusion

La donation de la demi-ouvrée de Richebourg par Colette GROS constitue une opportunité majeure pour les quatre domaines familiaux. Grâce à cette donation et aux échanges de parcelles réalisés, les domaines ont pu optimiser leur exploitation.

MENTIONS LÉGALES

- La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.
- Conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, le délai d'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter de 4 mois, qui peut être prolongé jusqu'à 6 mois, ne court qu'à compter de la date de notification de la complétude du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné(e) :

Caroline PARENT, Directrice générale
(nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter le demandeur)

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
 certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire, les annexes et pièces justificatives jointes .

Fait le

15 07 2024

Signature (s) :

PARENT

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Pièces	Pièce jointe	Sans objet
Le présent formulaire de demande d'autorisation d'exploiter et les annexes, dûment renseignés et signés.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toutes pièces que vous jugeriez utiles à l'examen de votre dossier (exemple plan). Veuillez préciser lesquelles : <u>Plan avant / après donation et échanges</u>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la demande est faite pour une reprise concernant des biens n'appartenant pas au demandeur, joindre les justificatifs de la lettre/ des lettres de demande adressée(s) au(x) propriétaire(s) des terres (copie de(s) lettre(s) et accusé(s) de réception).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si la demande concerne une société, joindre projet de statuts ou statut(s) si ces derniers ont été modifiés par rapport à un précédent envoi à l'administration.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

DATE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

DATE DE NOTIFICATION DE LA COMPLÉTUDE DU DOSSIER : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Commune :
VOSNE-ROMANEE (714)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 390 J
Document vérifié et numéroté le 17/06/2024
ADIJON
Par Caroline JEANNIN
inspecteur cadastre
Signé

DIJON
25 Rue de la Boudronnée
B.P. 1549

21047 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 28 66 48
Fax : 03 50 28 68 25
sdif.dijon@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 17/06/2024
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par BLC E Caufuty (2)

Réf. :
Le 17/06/2024

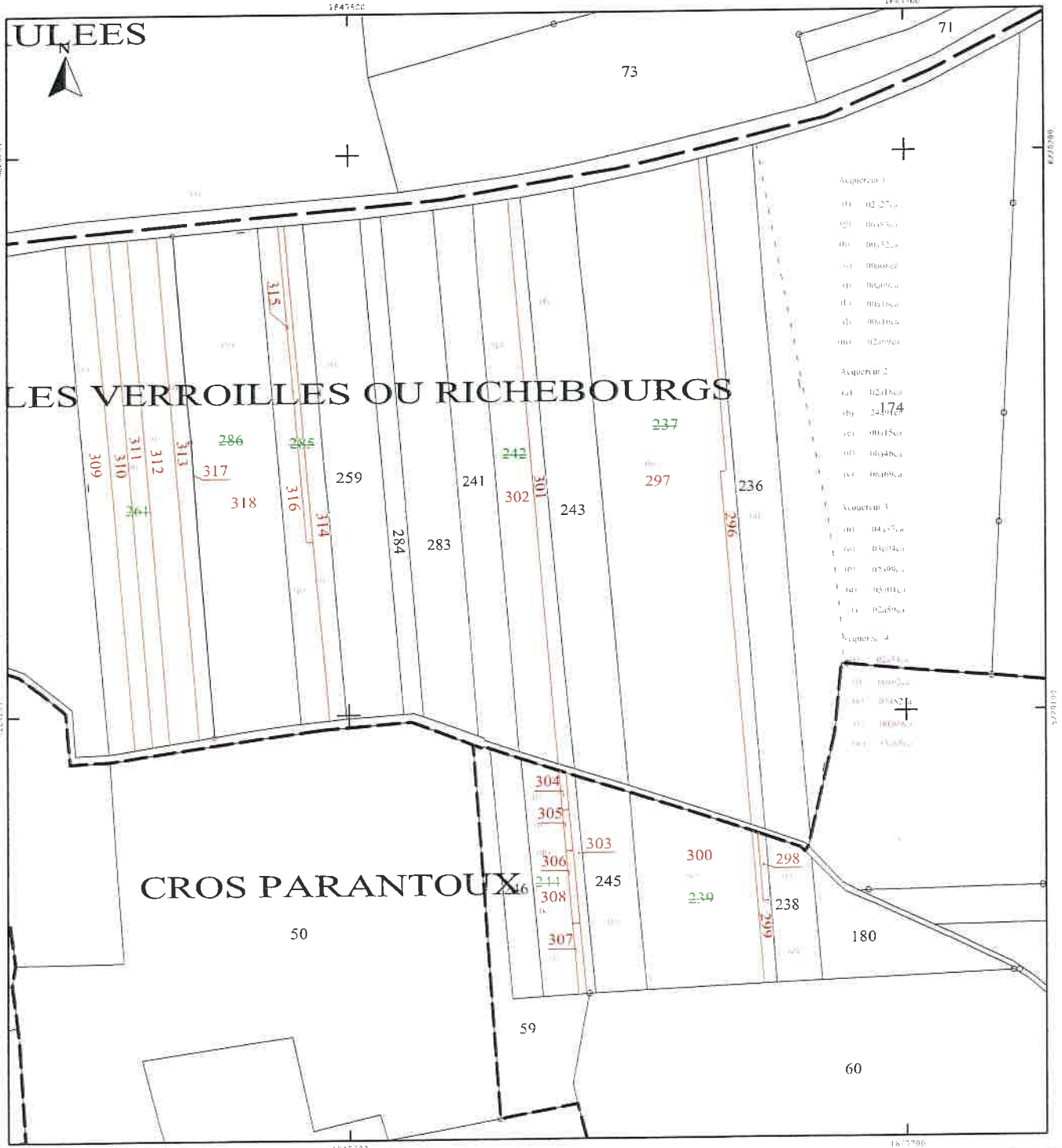
CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955).
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-ignés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.

le , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires doivent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou topographe réhabilité du cadastre, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité compétente, etc.).

Modification selon les enonciations d'un acte à publier



Terrain J : AN 285p (AN 314) : 2454ca AN 285 : 847ca AN 284 : 3025ca AN 283 : 8695ca AN 241 : 7602ca AN 242p (AN 302) : 6835ca 31610ca	Terrain L : AN 237p (AN 290) : 2a14ca AN 174 : 43a84ca AN 236 : 10a56ca 56a66ca	Terrain S : AN 248 : 3a32ca AN 239p (AN 300) : 6a93ca 10a10ca
Terrain K : AN 249p (AN 301) : 2a27ca AN 243 : 9a69ca AN 237p (AN 297) : 2a491ca 31a67ca	Terrain M : AN 246 : 2a32ca AN 244p (AN 306) : 2a83ca 5a01ca	Terrain V : AN 238 : 2a14ca AN 180 : 3a38ca 5a52ca

Berthei Liogier Caulfury
CREATEURS DE LIBERTÉ DEPUIS 1996
Compagnie de conseil d'architecture et d'urbanisme
10, rue de la République - 71100 VOSNE-ROMANÉE
03 85 22 21 40 - 03 85 22 21 41

**DEPARTEMENT DE
CÔTE D'OR**

**COMMUNE DE
VOSNE-ROMANÉE**

Lieudit "Les Verroilles ou Richebours"

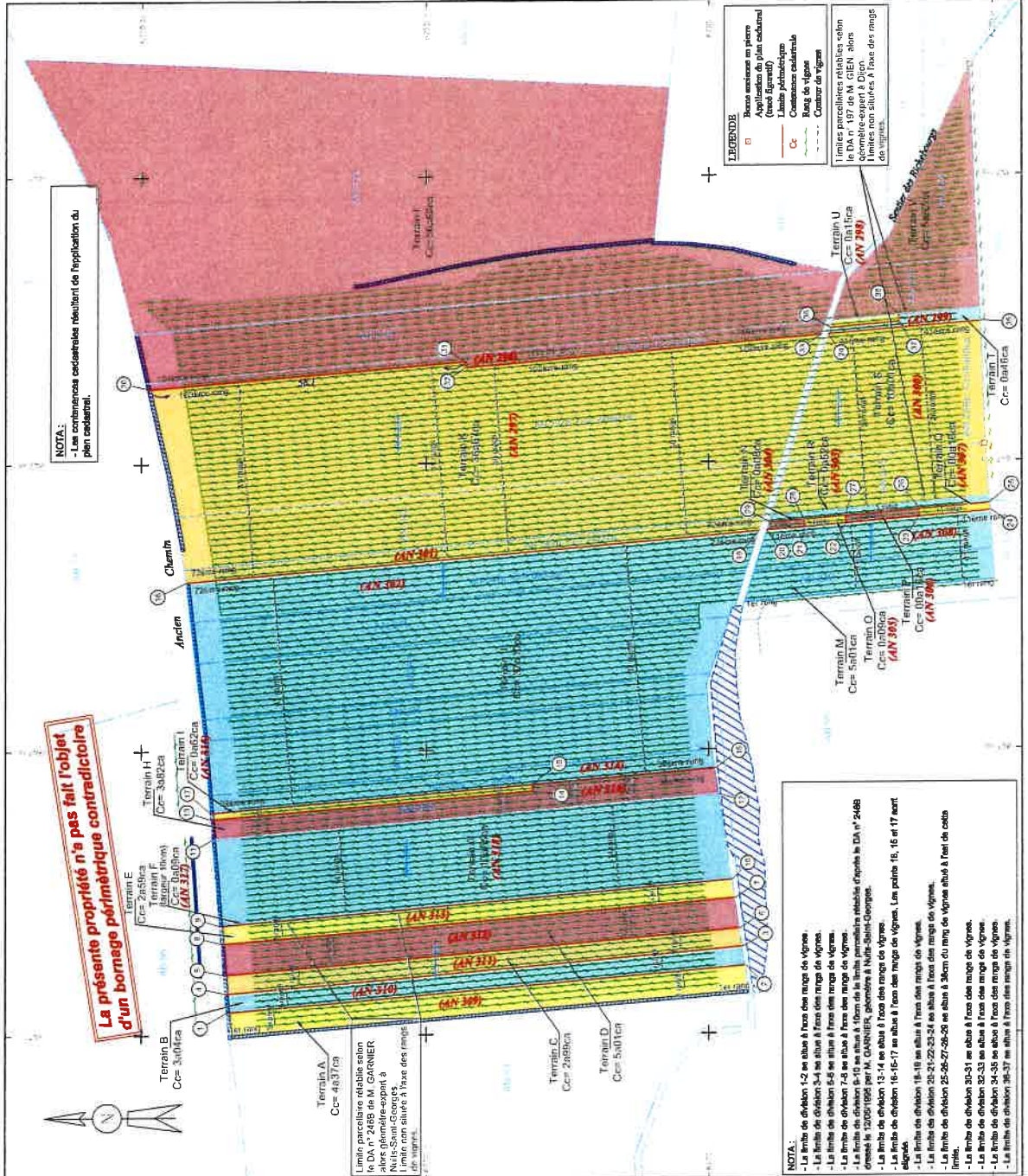
PLAN DE DIVISION

Echelle : 1/500

Références : 21-1700A

Nom	Terrain
EB	Bureau
EB	Contrôle par
ECF	

1/20000000 1/5000000 1/200000 1/100000 1/50000 1/25000 1/10000 1/5000 1/2500 1/1000 1/500 1/250 1/100 1/50 1/25 1/10 1/5 1/2 1/1



NOTA :
 - Les combans cadastrales résultant de l'application du plan cadastral.

La présente propriété n'a pas fait l'objet d'un bornage périmétrique contradictoire

NOTA :
 - La limite de division 1-2 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 3-4 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 5-6 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 7-8 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 9-10 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 11-12 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 13-14 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 15-16 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 17-18 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 19-20 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 21-22 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 23-24 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 25-26 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 27-28 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 29-30 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 31-32 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 33-34 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 35-36 se situe à l'axe des rangs de vignes.
 - La limite de division 37-38 se situe à l'axe des rangs de vignes.

LEGENDE
 Borne existante en pierre (axe figuratif)
 Cote existante
 Rang de vignes
 Contour de vignes
 Limites parcelaires relatives selon le plan cadastral
 Limites non suivies à l'axe des rangs de vignes